

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Autorisation d'Exploitation (AEX) - "AEX Bête Bois 1" et "AEX Bête Bois 2"- Commune de Régina - SASU Guyane ressources

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SASU GUYANE RESSOURCES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Stéphane PLAT

RCS / SIRET

8 2 3 7 2 1 0 7 1 0 0 0 1 2

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10)	Canalisation et régularisation des cours d'eau
28a)	Exploitation et travaux miniers à ciel ouvert
47b)	Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'exploitation de deux gisements aurifères alluvionnaires situé sur le lit majeur des criques Bêtes bois ("Bête bois 1 et Bête bois 2).

L'exploitation de ce gisement se fera à l'aide de pelles excavatrices, d'une unité de traitement gravimétrique (trémie de chargement + crible fixe + sluice) et de motopompes.

L'exploitation d'un tel gisement aurifère nécessite la déforestation de l'ensemble de la surface exploitable (11 ha sur Bête bois 1 et 11 ha pour Bête bois 2), la mise en andains de bois pour la réhabilitation, le décapage du mort-terrain (stérile), le stockage du mort-terrain pour la constitution des digues et retenues d'eau, l'excavation du gravier (+ matrice argilo-sableuse) et son débouage à la lance à eau sur un sluice équipé de moquettes 3M et métal déployé. Le gravier lavé sera rejeté dans le bassin de décantation situé à l'arrière du sluice qui avancera au fur et à mesure de l'exploitation (système de baranques). Tous les 500m d'avancée le long du flat, les baranques antérieurs (qui ne servent plus au système de décantation en circuit fermé) seront réhabilités (redispotion des couches dans l'ordre initial), (disposition de la terre végétale et des andains pour revitaliser le mort-terrain) et végétalisés (bouturage et ensemencement d'espèces locales robustes pionnières sur 30% de la surface travaillée) au fur et à mesure afin de limiter, prévenir et compenser au plus vite et au maximum les dégâts occasionnés par l'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

L'exploitation des gisements aurifères secondaires "Bête Bois 1" et "Bête Bois 2" a pour objectif d'extraire l'or contenu dans les alluvions pour le vendre à un comptoir d'or agréé. L'exploitation du gisement a pour objectif d'être rentable et de permettre à la SASU Guyane ressources de s'inscrire dans une dynamique d'acquisition de titres miniers et de pérennisation à court-moyen terme dans la région de Baugé dans laquelle SASU Guyane ressources est déjà implantée (AEX 11-2019; 01-2021 et 11-2021).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'exploitation de cette AEX se fera en construisant une base vie qui servira aux deux AEX. Le matériel qui sera utilisé pour l'exploitation (matériel de la SASU Guyane Ressource) sera déjà présent dans la région, il n'y aura donc pas de transport à prévoir.

La SASU Guyane ressources dispose déjà de tout le matériel nécessaire à l'exploitation de ces deux AEXs : barge, pirogues, pelles mécaniques, grille, ...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation s'effectuera en deux phases de travaux contenant 14 chantiers d'exploitations sur deux phases pour l'AEX Bête Bois 1.

L'exploitation s'effectuera en deux phases de travaux contenant 16 chantiers d'exploitations sur deux phases pour l'AEX Bête Bois 2.

La phase d'exploitation utilisera un stock d'eau d'environ 3000m³ pour chaque AEX.

La crique Bête Bois 1 sera dévié sur 1,6 km au total (en comprenant l'affluent Petit Vevoni).

La crique Bête Bois 2 sera dévié sur 1 km au total.

L'exploitation du minerai passe par les étapes décrites ci-après : le recouvrement argileux stérile est décapé à la pelle excavatrice sur chenilles et stocké à proximité. L'extraction du gravier se fait au moyen de la pelle excavatrice sous forme de bandes (environ 10 à 12m de largeur) parallèles à l'allongement du flat. Le minerai est foisonné près du sluice ou une pelle mécanique fixe et charge le gravier sur la trémie de chargement. Le minerai est ensuite lavé par les lances à eau puis la pulpe formée est criblée et récupérée sur le sluice. Le rejet de sluice (argiles) se déposent ensuite dans les bassins de décantation en circuit d'eau fermé. L'or récupéré sur le sluice est ensuite pré-concentré au carbet laboratoire et ensuite acheminé à Cayenne pour être vendu à un comptoir d'or agréé.

Le procédé utilisé fait intervenir au moins deux pelles excavatrices montées sur chenilles, un sluice à crible et deux motopompes. L'équipe de travail sera composée d'une dizaine de personnes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

cf. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX :

l'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.4.0 - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

Les deux titres miniers se trouvent en zone 3 du SDOM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'AEX "Bête bois 1" est une AEX carré de 1000m de côté. L'AEX "Bête bois 2" est une AEX rectangle de 500m de large et 2 000m de long	
La surface des AEXs est de 1 km ² chacune.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

AEX "Bête Bois 1"
AEX "Bête Bois 2"
Commune de Régina

(Les coordonnées des sommets de
l'AEX en RGFG95 - UTM22N sont
communiquées en Annexe)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Commune de Régina

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Régina
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Prélèvement d'eau pour la consommation domestique de la base-vie (eau potable, douches, blanchisserie, etc.) plusieurs centaines de litres par mois. - Prélèvement d'environ 3000m3 dans le lit mineur de chaque crique pour constituer un stock initial permettant d'engager et de poursuivre les travaux en circuit fermé pendant toutes les phases de développement du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du traitement du minerai, la couche de gravier (nappe phréatique du lit mineur) sera mobilisée pour traitement sur sluice. Il y aura donc modification des flux de masse d'eau souterraine. La réhabilitation à l'avancée avec la restitution de la succession des horizons permet de contraindre spatialement et temporellement ces modifications aux seules zones travaillées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espaces forestiers (environ 11 ha sur chaque AEX). Ces espaces forestiers consommés seront revégétalisés lors de la réhabilitation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura circulation des engins lourds lors des différentes phases d'exploitation (de la phase de travaux de préparation de l'exploitation à la réhabilitation). Ils se limiteront aux limites de l'AEX pendant la phase de travaux. La logistique (carburant et nécessaire de vie/travail) engendrera des trafics routiers (une à deux fois par semaine)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera généré par les pelles excavatrices et les motopompes. Les travaux s'effectueront la journée entre 7h et 16h. Le transport logistique générera des nuisances sonores ponctuelles.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins lourds d'exploitation engendreront des vibrations sur un rayon de 10 mètres environ lors de leur circulation sur le chantier d'exploitation. Dans son ensemble, le projet engendrera des vibrations de faible intensité.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se réaliseront de jour.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air correspondent aux gaz d'échappement de la pelle mécanique, des motopompes et divers véhicules de logistique. L'émissions de gaz d'échappement sera normale (moteur aux normes CE).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du traitement du minerai, l'eau se charge en Matières En Suspension (MES). Directement près traitement du minerai, cette pulpe est rejetée dans un bassin de décantation pour abaissement de la charge en MES puis réutilisation de l'eau en circuit fermé. Les effluents seront contenus par des digues pour éviter tous rejets dans l'environnement et réutilisation de l'eau décantée dans le circuit de traitement gravimétrique du minerai
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura production de déchets verts inertes lors de la déforestation et d'ordures ménagères (ramenées chaque semaine pour être jetées en déchetterie). Il y aura quelques déchets de type plastiques et les huiles seront rapatriées pour traitement adapté.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet d'AEX "Bête Bois 1" est cumulé avec la demande d'AEX "Bête Bois 2". Ces deux périmètres constituent un sujet économiquement viable dans leur ensemble.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les travaux seront impérativement réalisés en circuit fermé (gestion de l'eau). L'ouverture d'un chantier sera obligatoirement conditionné par la mise en place d'une chaîne de bassins de décantation aux dimensions adaptées. Tous les bassins de décantation inopérants dans le processus de décantation seront comblés et nivelés, le réglage des surfaces et la revégétalisation seront faits au fur et à mesure de l'avancée des travaux en période sèche.

Les déchets domestiques et industriels (huiles, plastiques, pièces mécaniques souillées, etc.) seront évacués du site vers une décharge ou un centre agréé en fonction de leur nature.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Remire

le, 27/06/2022

Signature

